



CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU LOIR-ET-CHER

Pôle Santé au Travail

Tél : 02.54.56.28.61

N°5 - AVRIL 2015

SANTE AU TRAVAIL

BIEN-ETRE

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LA PREVENTION...NOUS Y VEILLONS !

Le risque alcool

Bien que le fait soit devenu heureusement le plus souvent marginal, chaque cas d'alcoolisation aiguë ou d'alcoolisation chronique est vécu difficilement par l'Autorité Territoriale, la hiérarchie et les collègues de travail. Il constitue en outre un facteur aggravant du risque professionnel.

Le problème humain entre souvent en conflit avec les impératifs de sécurité, voire de productivité ou d'image de la Collectivité.

Aussi, dans le cadre d'une part, de la convention de partenariat entre l' Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (**ANPAA**) et la Mutuelle Nationale Territoriale (**MNT**) signée le 4 avril 2013, et d'autre part, de la convention signée le 24 mars 2014 entre le **Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale** relative au mécénat de compétences, **le Centre de Gestion a signé le 17 février 2015 le projet d'action de formation 2015 qui portera sur la prévention des risques et sur les conséquences professionnelles liées aux conduites addictives au sein des collectivités du Loir-et-Cher (projet financé par la MNT).**



De gauche à droite : Sihem BLANCHET, Présidente de l'ANPAA, **Christian MARY**, Vice-Président du Centre de Gestion, **Dominique BLOT**, Président Délégué de la MNT section de Loir-et-Cher

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (A.N.P.A.A.) est une association loi 1901, fondée en 1872, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, implantée sur l'ensemble du territoire national avec ses 89 Comités départementaux coordonnés par ses 19 Directions régionales et animée par de nombreux bénévoles et 1 500 professionnels.

Le domaine d'action de l'A.N.P.A.A. couvre aujourd'hui l'ensemble des addictions considérées comme des déterminants de santé : usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit. Les risques liés à ces comportements pour l'individu, son entourage, et la société, sont abordés dans une perspective globale, psychologique, biomédicale et sociale. Son intervention dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement. Le vaste maillage territorial de l'ANPAA contribue à la cohérence et à la cohésion du dispositif national addictologie ; il lui permet de déployer au plus près du public ses équipes de prévention et aussi de porter 85 centres médico-sociaux en addictologie - CSAPA et CAARUD- agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie.

Les équipes de prévention interviennent par la sensibilisation, l'information et le développement des compétences psychosociales dans une démarche d'éducation et de promotion de la santé auprès des scolaires et étudiants, par la réduction des risques auprès des milieux festifs et auprès des populations vulnérables, et par la formation de personnes relais auprès des entreprises ; en coopération avec d'autres acteurs de prévention, elles poursuivent leur action et leurs projets en référence à la promotion de la santé, prévention sélective et prévention ciblée.

Les équipes médico-sociales accueillent plus de 70 000 usagers par an auxquels elles proposent des projets de soins et d'accompagnement individualisés pour améliorer leur santé et développer leur autonomie.

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie du Loir-et-Cher œuvre sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher, notamment par :

Son Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie :

Composé d'une équipe pluridisciplinaire, le CSAPA a pour objet l'accueil, l'information, l'accompagnement dans le soin et l'orientation des personnes ayant une problématique liée à l'alcool, le tabac ou le jeu pathologique ainsi que leur entourage en proposant un suivi médical, psychologique et social.

Basé sur Blois, le CSAPA a des antennes sur Romorantin-Lanthenay, Vendôme, Noyers-sur-Cher, Saint-Laurent-Nouan.

Son service de prévention :

L'ANPAA est un organisme de formation professionnelle en prévention et gestion des risques professionnels liés à l'usage d'alcool, tabac, cannabis et autres produits, de même, elle forme les adultes relais et les acteurs de terrain.

Les professionnels interviennent dans différents secteurs : qu'il s'agisse : du privé marchand, de l'économie sociale, du secteur médical et paramédical, de l'éducation nationale, des collectivités

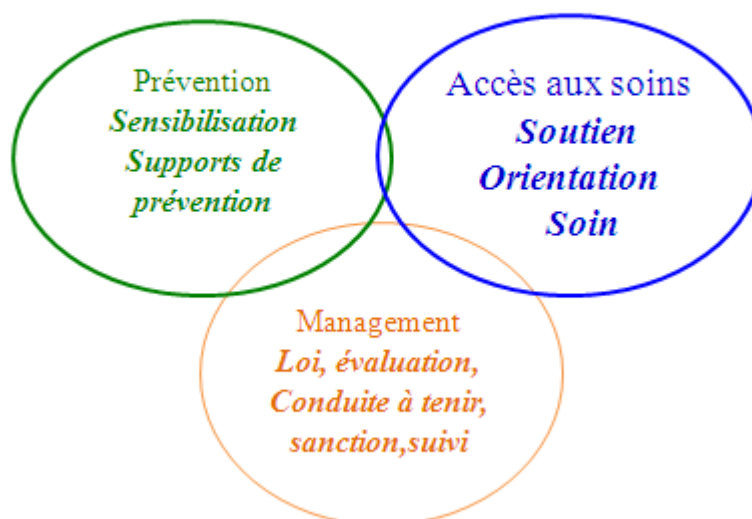
Pourquoi prévenir les consommations de substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) en milieu professionnel ?

La consommation de substance psychoactive en milieu professionnel entraîne un risque immédiat pour un individu : l'altération de la perception, le phénomène de somnolence, la perte des réflexes peuvent conduire à un accident de travail ou de trajet. Par ailleurs, sur du plus long terme, la consommation de substances psychoactives peut également avoir des conséquences sociales (absentéisme, dégradations des relations dans l'équipe), physiques (apparitions de pathologies chroniques) et psychiques (dépression).

Aussi, face à l'obligation de l'employeur de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des salariés, il est nécessaire d'agir en amont pour favoriser le maintien des salariés dans l'emploi.

C'est pourquoi l'**ANPAA 41** intervient en milieu professionnel afin d'accompagner les entreprises publiques ou privées dans la gestion autonome de ces risques et de favoriser l'accès aux soins des personnes en difficultés.

La démarche de prévention: 3 niveaux d'intervention



Prévention des risques:

Public: Direction, CHSCT, Service santé au travail, Groupe relais, l'ensemble des agents

Sensibiliser/informer l'ensemble du personnel pour:

- Pouvoir aborder et en parler sans tabou
- Engager une réflexion
- Eviter le passage à la dépendance
- Connaître le dispositif de soins

Accès aux soins:

Public: Service santé au travail, service social, encadrants, groupes relais de prévention, personnes ressources
Travailler en relation avec le Médecin du Travail mais aussi les personnes relais au sein de la collectivité pour:
Accompagner les personnes malades vers le système de soins.

Management et gestion des ressources humaines:

Public: Direction, encadrants, Représentants du personnel

Développer les outils de management et de gestion des ressources humaines pour:

- Accompagner la formalisation de la place de l'alcool (R.I. – mise en place de contrôles, de sanctions, Charte des pots, Document unique) au sein de la collectivité
- Accompagner l'encadrement des protocoles/conduites à tenir pour gérer les situations de crise (alcoolisations...) et le retour sur le poste de travail.

En conclusion, Notre intervention propose d'ouvrir la parole, d'être informé, d'élaborer un cadre réglementaire formalisé sécurisant pour l'employeur et enfin, de favoriser l'orientation vers le système de soins.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter à :

ANPAA 41, 2 rue Sainte, 41000 Blois-Tél: 02 54 56 15 16-Fax: 02 54 56 05 38-Courriel: anpaa41@anpaa.asso.fr